

<p>Département de la Haute-Garonne</p>  <p><b>COMMUNE DE MAURESSAC</b> ***** <b>31190</b></p>	<p><b>COMPTE RENDU</b></p>
	<p><b>CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
	<p><b>Séance du 8 avril 2024</b></p>

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 8 avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAURESSAC se réunissent sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents** : Wilfrid PASQUET, Franck LOUPIAS, Jean-Jacques COUZIER, Lionel MARAN, Cécile MARTIN-BENETTI, Nicolas CAZAUX, Stéphanie ORIOLA, Christophe FREZOU, Roland ARMBRUSTER, Chantal BACHOFFER

**Excusés** : Olivier DUBREUIL donne pouvoir à MARAN Lionel, Emmanuel BELIN, Laurie MEQUIGNON, Jean-Fred DANFLOUS, David MARGUERITIN

**Secrétaire de séance** : Stéphanie ORIOLA

La séance commence par l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 mars 2024.

- **Délibération : Vote du Budget Primitif 2024 2024-04-01**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>PROPOSITION</b>	420 267.55 €	420 267.55 €	258 603.09 €	258 603.09 €

Monsieur le Maire présente les annexes du budget primitif :

- Annexe concernant les subventions attribuées aux différents syndicats auxquels la commune adhère (Syndicat des Côteaux, etc...) et aux associations en lien avec la commune. **Vote des subventions à l'unanimité**

- Annexe relative à l'état de la dette, à savoir les différents emprunts souscrits par la commune avec le montant annuel des remboursements et le capital restant dû de chaque emprunt.

→ **Vote du budget primitif 2024 à l'unanimité**

- **Délibération : Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales 2024 2024-04-02**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la conjoncture actuelle n'est pas propice à une évaluation à la hausse des taux et **propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition.**

Taxe Foncière Bâtie	Taxe Foncière Non Bâtie	Taxe Habitation Résidence Secondaire
44.87% (22.97% taux communal)	172.16%	15.89%

→ **Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2024 - Approuvé à l'unanimité**

- **Délibération : Création d'un emploi non-permanent – Accroissement temporaire d'activité**  
**2024-04-03**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la fin du contrat de Mme CLARÉ au 9 avril 2024 la conclusion d'un nouveau contrat étant nécessaire. Pour cela, il convient de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (*Article L.332-23.1° du code général de la FP - Ex-article 3-I. 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984*) pour une période de 12 jours à compter du 10 avril 2024 et pour une durée hebdomadaire de 35h.

→ **Approuvé à l'unanimité**

- **Ligne ferroviaire Bordeaux-Toulouse**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'un courrier provenant d'un collectif composé de deux maires, trois députés et cinq sénateurs de la Gironde. Ces derniers s'opposent au projet de la future ligne ferroviaire Bordeaux-Toulouse car au-delà des problématiques fiscales, économiques et écologiques soulevées par le projet GPSO, l'utilité même du projet pose question.

L'amélioration des liaisons ferroviaires et la promotion des modes de transport durables sont nécessaires mais les lignes Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax existent déjà et sont encore sous-utilisées et aucun projet de rénovation visant à augmenter leur capacité n'a été sérieusement étudié à ce jour. D'un autre côté, de nombreuses lignes réellement utiles aux usagers et à la vie de nos territoires ne sont pas entretenues et sont progressivement abandonnées au profit du transport routier. Le train et les mobilités du quotidien qui nécessitent une desserte fine du territoire sont, une fois de plus, abandonnés au profit du tout TGV.

Pour faire entendre leur voix et défendre au mieux leurs administrés face à l'injustice manifeste que représente la TSE et au non-sens du projet GPSO, les élus de Sud-Gironde ont décidé de se fédérer au sein d'un collectif.

→ **Le Maire indique au conseil municipal que les élus souhaitant soutenir ce projet sont invités à se rapprocher de ce collectif.**

- **Procédure huissier de justice à l'encontre de M. LAUER Permis de Construire n°03133020G0003**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. LAUER en date du 10 juillet 2020 a obtenu un arrêté accordant un permis de construire pour une maison individuelle. En date du 7 juillet 2023, une déclaration d'ouverture de chantier a été déposée en Mairie. Or à ce jour, M. le Maire a constaté qu'aucuns travaux significatifs ont été effectués sur ce chantier et interroge le conseil municipal sur le lancement d'une procédure d'annulation dudit permis de construire. Il donne lecture des informations recueillis auprès du service ADS PETR du pays du Sud Toulousain. (Jurisprudences, notions « commencement de travaux »...)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer :

**POUR (6)** : Franck LOUPIAS, Jean-Jacques COUZIER, Cécile MARTIN-BENETTI, Nicolas CAZAUX, Stéphanie ORIOLA, Chantal BACHOFFER.

**CONTRE (3)** : Lionel MARAN, Olivier DUBREUIL, Christophe FREZOU.

**ABSTENTION (2)** : Wilfrid PASQUET, Roland ARMBRUSTER.

- **Questions diverses : néant**

**La séance est levée à 22h35**

**LISTE EMARGEMENT**

<b>M. PASQUET Wilfrid</b>	<b>M. LOUPIAS Franck</b>	<b>M. COUZIER Jean-Jacques</b>
<b>M. DUBREUIL Olivier</b>	<b>M. MARAN Lionel</b>	<b>M. BELIN Emmanuel</b>
<i>Donne pouvoir à M. MARAN</i>		<i>Excusé</i>
<b>Mme MEQUIGNON Laurie</b>	<b>Mme MARTIN-BENETTI Cécile</b>	<b>M. DANFLOUS Jean-Fred</b>
<i>Excusée</i>		<i>Excusé</i>
<b>M. MARGUERITIN David</b>	<b>M. CAZAUX Nicolas</b>	<b>Mme ORIOLA Stéphanie</b>
<i>Excusé</i>		
<b>M. FREZOU Christophe</b>	<b>M. ARMBRUSTER Roland</b>	<b>Mme BACHOFFER Chantal</b>